



Assemblée générale

Distr. générale
20 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Organisation de la soixante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Quatrième rapport du Bureau

1. À sa 5^e séance, le 20 novembre 2006, le Bureau a examiné une demande adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées (A/61/552), tendant à ce que le point 67 b) de l'ordre du jour soit également examiné directement en séance plénière à seule fin d'adopter le projet de convention sur les droits des handicapés, que le Comité spécial devrait avoir terminé d'élaborer et dont il recommandera l'adoption dans son rapport au début du mois de décembre, au cours de la partie principale de la soixante et unième session. Il a décidé de recommander à l'Assemblée générale que le point soit également examiné directement en séance plénière à seule fin d'adopter le projet de convention sur les droits des handicapés, que le Comité spécial devrait avoir terminé d'élaborer et dont il recommandera l'adoption dans son rapport au début du mois de décembre, au cours de la partie principale de la soixante et unième session.

2. À la même séance, le Bureau a examiné une demande présentée par le Qatar (A/61/235) aux fins de l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle intitulée :

« Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies »

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que cette question :

a) Soit inscrite à l'ordre du jour sous la rubrique B (Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies;

b) Soit examinée directement en séance plénière.

